

REVUE



DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

TOME II.



A BRUXELLES.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,

RUE DES CARRIÈRES, N° 50.

—
1846.

RAPPORT

demandé par Mr. le Gouverneur de la province de Limbourg, d'après les instructions de Mr. le Ministre de l'intérieur, sur une découverte numismatique faite dans le cimetière du village de Mopertingen.



Le 31 juillet de cette année, en creusant une fosse dans le cimetière du village de Mopertingen, on découvrit les ossements d'un corps humain. Sous l'os de la hanche, il y avait 65 pièces de monnaie. Quelques vestiges de fil ou de soie ont, à ce qu'il paraît, été aperçus. J'ai effectivement remarqué sur une pièce l'empreinte d'un tissu, parfaitement caractérisé.

La position de ce petit trésor numismatique, sous la hanche de l'individu enterré en cet endroit, me porte à croire qu'un assassinat a été commis; que l'on s'est hâté d'enterrer la victime, sans s'inquiéter de la fouiller, et que ces monnaies se trouvaient dans la poche de son habit; car à l'époque où le cadavre a dû être déposé dans le cimetière, les poches étaient placées en cet endroit du vêtement.

J'aurais bien voulu donner quelques notices historiques sur le village de Mopertingen; mais toutes mes recherches ont été vaines: j'ai seulement trouvé dans *le Miroir des nobles de la Hesbaie*, qu'il y avait eu des seigneurs de Mopertingen.

Ce qu'il y a de positif, c'est qu'autrefois il existait un château dans cette localité: j'en ai reconnu les vestiges. On voit encore maintenant les traces du fossé d'enceinte. Ce château était placé sur un monticule; et à 50 mètres de là, environ, était la chapelle. Sous ce monticule, il y a des caves et un puits, qui n'ont pas encore été

fouillés, à ce que l'on m'a assuré. Il serait peut-être bon que des recherches y fussent faites; on pourrait arriver à quelques découvertes; et je ne pense pas que les indemnités à payer, à cet effet, au propriétaire du terrain doivent être très considérables.

Je ne puis donc qu'émettre des conjectures sur l'ancien château. Ce qui, à mon avis, offrirait le plus de probabilités, c'est qu'il aurait pu être une dépendance ou succursale de l'ordre teutonique, dont la commanderie était au château du *Vieux-Jonc*, distant de Mopertingen d'environ une lieue.

La croix en os, trouvée dans un tombeau de l'ancienne chapelle du château, démolie en 1859, et qui a la même forme que celle de cet ordre, me porterait à le croire.

La commanderie du *Vieux-Jonc* avait aussi des succursales à Gellik et à Maestricht. Cette dernière fut fondée vers 1560, ainsi qu'une chapelle, sur un terrain appartenant au chapitre de St. Servais. Il se fit, à cet effet, un accord entre le frère Renier Hoen, Commandeur ou Provincial du baillage, assisté de deux autres frères des Jones, du doyen et du chapitre de St. Servais, ainsi que du curé de la paroisse de St. Mathieu, au sujet des droits que ces derniers se réservaient et de ceux que les frères des Jones pourraient exercer.

Cet accord fut confirmé par un acte du 18 février 1856, dont voici la teneur :

« *Universis et singulis præsentia visuris, seu audituris, frater*
» *Renerus Hoen, commendator seu provincialis baliviæ, cæterique*
» *fratres de Juncis, Leodiensis diæcesis, ordinis hospitalis sanctæ*
» *Mariæ Theutonicorum hierosolymitani, sinceram in eo qui in ligno*
» *crucis pro nobis affixus obiit, salutem, cum rei subscriptæ notitia*
» *veritatis etc.* »

Cette maison succursale a été entièrement détruite pendant les troubles de l'insurrection de la ville contre les Espagnols; elle fut

rebâtie en 1586. Le commandeur, ayant exposé que la maison avait été anéantie par les bourgeois, demanda une indemnité.

La ville lui permit d'ouvrir, en temps de paix, une porte sur le rempart, pour lui servir de passage à la Meuse; elle accorda, en outre, à la commanderie l'exemption de toutes charges, logements de soldats, accises, péages etc., par acte du mois de juillet 1586, en faveur du noble, gracieux et vénérable seigneur Henri de Ruischenberg, commandeur du Jonc, ordre teutonique.

La majeure partie des monnaies de la trouvaille de Mopertingen appartient à l'Allemagne; une à la Pologne; d'autres à la Lorraine, à la Suisse, à la Saxe.

Parmi les monnaies d'Allemagne, il y en a d'une époque assez ancienne et que l'on nomme des Bractéates. La première fabrication de ces pièces est due à l'Allemagne. Cette monnaie est une plaque d'argent, excessivement mince, qui ne pouvait recevoir d'empreinte que d'un côté. Le vulgaire la qualifiait d'écaille, de paille. Ces bractéates, quelquefois d'un grand volume, étaient si légères et si difficiles à compter qu'on les dépensait au poids. Elles n'ont été émises que vers le milieu du XI^e siècle, et elles restèrent en circulation jusqu'au commencement du XVI^e.

Beaucoup de pays ont suivi l'exemple donné par l'Allemagne et ont fabriqué de ces monnaies. La Pologne-Lechie en fabriquait à Cracovic, déjà du temps de Casimir-le-Juste (1177 — 1194) au portrait du prince; à Gnezn, à l'image du saint apôtre Adalbert, avec légende, ou avec la légende de son nom.

Le droit de battre monnaie appartenait à l'empereur pendant tout le X^e siècle et faisait partie des droits régaliens, qui étaient gérés par le fisc impérial. L'empereur accordait ordinairement ce droit aux ducs de la Germanie, aux évêques, aux abbés, abbesses, etc., qui faisaient figurer sur leurs monnaies l'effigie de l'empereur ou y inscrivaient son nom. Quelques-uns s'en sont exemptés; car

l'effigie ou le nom manque sur plusieurs monnaies, principalement sur celles de certains ducs, qui se révoltèrent contre leur souverain et cherchèrent à se déclarer indépendants.

Il est à remarquer qu'il y avait une restriction dans le droit de battre monnaie, accordé par l'empereur. De même que les empereurs romains se réservaient le droit d'en frapper en or et en argent, et ne permettaient au sénat que le monnayage du cuivre, de même les empereurs d'Allemagne conservaient pour l'empire le droit d'en faire fabriquer d'une plus grande valeur et n'accordaient aux ducs, aux abbayes, aux évêques et aux villes que le coin des petites monnaies et des bractéates, c'est-à-dire, le droit d'émettre cette monnaie d'argent qui suffisait à la circulation dans les localités, ainsi que cela avait lieu à Francfort, où l'empereur faisait frapper la grosse monnaie, et la ville la petite.

Ce privilège, qui de nos jours paraîtrait peu profitable, était très lucratif alors, à cause du manque d'argent qui se faisait sentir, surtout en Suisse et en Allemagne; il en résultait que l'on ne voyait que cette petite monnaie, qui servait aux échanges commerciaux, fort peu étendus aux XI^e et XII^e siècles.

L'étude des bractéates ne laisse pas que de présenter beaucoup de difficultés; elles ne sont, en général, marquées que par des initiales, soit celle du nom du lieu où la bractéate a été fabriquée, soit celle du nom de la ville. L'initiale des noms de lieux appartient au XV^e siècle.

Il ne reste plus, après ce qui vient d'être dit, qu'à donner la description des monnaies de la trouvaille de Mopertingen.

BRACTÉATES.

Nombre de pièces. —————

1 N° 1. — Trois écussons; au-dessus H. — Frap-

A reporter 1

Nombre de pièces.

Report. 1

- pée à Hervorden ou Herford, ville du Grand-Duché du Bas-Rhin. Cette ville possédait une abbaye de femmes, dont l'abbesse, princesse de l'empire, avait voix à la diète.
- 2 N° 2. — Trois écussons; au-dessus W. — Frappée à Wurtzbourg, ville du cercle de Bavière.
- 4 N° 3. — Écusson écartelé. Dans les deux cantons opposés, un anneau, et dans les deux autres, une clef; au-dessus I. — Cette pièce pourrait bien avoir été frappée à Clèves.
- 2 N° 4. — Ours debout. Bractéate du canton d'Appenzell.
- 5 N° 5. — Écusson contenant une fleur de lis renversée : armes de la ville de Bâle. Bractéate frappée à Bâle.
- 2 N° 6. — Écusson; au-dessus P. Bractéate qui pourrait bien avoir été frappée à Pégau, ville de Saxe.
- 1 N° 7. — Tête d'un aigle. Bractéate frappée probablement pour une des villes impériales d'Allemagne.
- 3 N° 8. — Écusson partagé en deux. Dans l'un des cantons, un lion debout, dans l'autre une roue; au-dessus A. Bractéate qui pourrait bien avoir été frappée par la ville d'Augsbourg.
- 4 N° 9. — Écusson partagé en deux. Dans l'un des cantons, un lion debout; dans l'autre, les armes de Bavière : au-dessus I (indéterminée).

Nombre de pièces.

Report. . . . 24

- 3 N° 10. — Écusson écartelé; au-dessus I. Bractéate indéterminée.
- 4 N° 11. — Écusson écartelé; au-dessus K. Bractéate indéterminée.
- 4 N° 12. — Bractéates indéterminées. Écussons tiercelés et écartelés.
- 6 N° 13. — Bractéates frustes.

POLOGNE.

- 1 N° 14. — Dans le champ, un lion. Sur le retour GRO... . . . ES (*Grossus Cracoviensis*). — *Revers*. Dans le champ, une couronne. Entre deux cercles concentriques : GRATIA... probablement DEI. GRATIA. REX. POLONIAE. WLA-DISLAUS. SECUNDUS.

Vladislas II. — Élu en 1296; chassé la même année; rétabli en 1304; mort en 1333.

ALLEMAGNE.

- 1 N° 15. — Dans le champ, une fleur de lis. Sur le tour : GLORIA IN EXCELSIS DEO. — *Re-*

Nombre de pièces.

Report. . . . 43

vers. Entre les branches d'une croix traversant le
champ : AR | GEN | TORA | TVM. |
Monnaie autonome de Strasbourg.

MAISON D'AUTRICHE.

- 1 N° 16. — Dans le champ, un double aigle;
dans le milieu : $\frac{1}{5}$. Sur le tour : CAROLI. V.
IMP. AVG. P. F. DEC. — *Revers.* Dans le champ,
trois écussons. Sur le retour : MO. NO. CIVIT.
CAMPIDO. 1555.

Cette pièce a été frappée à Kempten, ville de
Bavière, située sur le Haut-Danube, l'année de
l'abdication de Charles V, né à Gand, le 24 fé-
vrier 1500, couronné à Aix-la-Chapelle, en 1520,
mort le 21 septembre 1558.

- 3 N° 17. — FERDINAN. PRINC. ET INF. HISP.
Buste du roi cuirassé, la tête couronnée, te-
nant, de la main gauche, le sceptre, la droite
posée sur l'épée. — *Revers.* Croix traversant le
champ; dans chaque canton un écusson. Entre
les branches : ARCH | D. AVST | COMIT | TI-
ROL |

VARIÉTÉS.

FERDINAN. D. G. BO. HVNG. BOE : REX.

Nombre de pièces.

Report. . . . 47.

Tête du roi couronnée.—*Revers*. Dans le champ : un aigle. Sur le tour : INF. HISP. ARCHID. AVST. DE. 1558. En-dessous : $\frac{1}{3}$.

FERDINAN. D. G. RO. HVNG. BO. REX.
Tête du roi couronnée.—*Revers*. Dans le champ : croix traversant le champ; aigle entre les branches de la croix : INF | HIAR | CHI-D | AVST
15 | 52.

Ferdinand, né à Alcalá, en Espagne, en 1503, succède en 1550; mort en 1564.

5 N° 18. — MAX. II. ROMA. IMP. SEM. AVG.
Dans le champ : un double aigle couronné. Sur le milieu : Z. — *Revers*. LVD. C. IN. STO. KONIGS. RV. W. Dans le champ : écusson écartelé; à gauche de l'écusson 7; à droite 4, représentant le millésime 1574.

MAXIMIL. II. IMP. AVG. P. F. DEC. Dans le champ : un double aigle couronné. Sur le milieu : 2. — *Revers*. IOAN. D. G. ELEC. ARG. ALL. Roue. Dans le champ, écusson écartelé.

Cette pièce paraît avoir été frappée à Osna-bruck.

MAXIMILIAN. IMP. AVG. P. F. DE. Dans le champ, un double aigle couronné. Sur le milieu : $\frac{1}{2}$. — *Revers*. D. G. GEOR. EPI. MAR-

Nombre de pièces.

Report. . . . 50

CHIO. BRAZSL. Dans le champ, au-dessus de deux écussons accolés. 1565.

Maximilien II, né à Vienne, en 1527; succède en 1564; meurt à Ratisbonne en 1576.

3 N° 19. — RVDOLPH. II. IMP. AVG. P. F. DE. Dans le champ : un double aigle. Sur le tout : $\frac{1}{3}$. — *Revers.* IOAN. D. G. EPIS. ARGEN. AL. L. Dans le champ : un écusson; sur la gauche 7; sur la droite 9, millésime de 1579.

RVDOLPHVS. II. IMP. AVG. P. F. DE. Dans le champ : un aigle couronné. Sur le milieu : $\frac{1}{3}$. — *Revers.* IOAN. D. G. EPIS. ARGEN. AL. LA. Écusson écartelé. Sur la gauche 7; sur la droite 9.

Une autre pièce semblable à la précédente.

Rodolphe II, né à Vienne, en 1552, succède en 1576; meurt à Prague, le 20 janvier 1612.

5 N° 20. — FERDI. D. G. AR. N. Buste du roi, la tête couronnée. En-dessous du buste : 3. — *Revers.* DVX. BVRGV. COM. TIROL. Dans le champ : trois écussons.

Ferdinand II est né en 1578; il a succédé en 1619; il est mort en 1637.

Nombre de pièces.

Report. . . . 58

LORRAINE.

- 5 N° 21. — CARO. D. G. LOTAR. B. DVX. Dans le champ : écusson aux armes de Lorraine. — *Revers.* MONETA. FACTA. NAN. Dans le champ : une épée.

Charles II, vulgairement appelé Charles III, ou le grand duc, est né à Nancy, le 18 février 1545; il a succédé à son père, le 12 juin 1545; mort le 14 mai 1608.

SUISSE.

- 2 N° 22. — MO. NO. CI. SANGALEN. 67 < 6. Dans le champ : un ours debout. — *Revers.* VNI. SOLI. DEO. GLORIA. Dans le champ : un double aigle couronné.

Frappé à St.-Gall.

- 4 N° 23. — VRANIE. SVIT. VNDERVA'L. Dans le champ : trois écussons. — *Revers.* SOLI. DEO. GLORIA. Dans le champ : double aigle couronné.

Nombre de pièces.

Report. . . . 64

SAXE.

- 1 N° 24. — AVGVSTVS. D. G. DVX. SAX. SAC.
RO. Dans le champ : écusson portant les armes
de Saxe. — *Revers.* IMP. ARCHIMARSC. ELEC.
Dans le champ : écusson.
Gros d'Auguste de Saxe.
-

Total 65.

J'ai dit plus haut, que l'usage des bractéates avait commencé vers le milieu du XI^e siècle et qu'elles restèrent en circulation jusqu'au commencement du XVI^e. J'ai aussi fait remarquer, que les bractéates avec des initiales indiquant les noms des villes, appartenaient au XV^e siècle. L'on serait dès lors en droit de supposer que les monnaies de la trouvaille de Mopertingen, dont les plus anciennes appartiennent au XV^e siècle et les plus modernes portent le millésime de 1667, ont été enterrées peu de temps après cette dernière date; à cette époque, toutes étaient encore en circulation.

Il ne me reste plus, Mr. le Gouverneur, qu'à répondre au dernier paragraphe de votre dépêche du 17 octobre dernier, 1^{re} d^{on}, n° 2275/7, par lequel vous demandez que je vous fasse connaître approximativement la valeur de ces monnaies :

Lorsque je me suis rendu, le 28 août de cette année, à Mopertingen, et après y avoir examiné cette trouvaille, Mr. le curé de cet endroit m'adressa la même question : je lui répondis que cette valeur ne pouvait excéder la somme de cinquante francs.

Vers la fin du mois de septembre dernier, étant à Bruxelles, Mr. Serrure, professeur à l'université de Gand, me dit que Mr. le

curé de Mopertingen lui avait montré, quelques jours auparavant, les monnaies qui avaient été trouvées dans ce village; et que Mr. Lelewel, appelé à émettre son avis, les avait, ainsi que Mr. Serrure, évaluées à cinquante francs. Ce voyage à Bruxelles m'explique le long retard que l'autorité communale de Mopertingen a mis en ne vous les adressant que le 9 octobre dernier.

Je m'abstiendrai, Mr. le Gouverneur, de faire aucune observation sur la démarche de Mr. le curé de Mopertingen.

L'Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées
de la province de Limbourg,

GUIOTH.

Hasselt, le 9 novembre 1843.

